BUREAU DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

OCAD
BCDA

"UN RÔLE APPROPRIÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN AQUACULTURE

Résultats des ateliers régionaux
Québec
28 et 29 août 2002

Droit d'auteur. Septembre 2002

Ce document a été rédigé dans les langues utilisées à l'atelier

Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture

Canada

UN RÔLE FÉDÉRAL APPROPRIÉ EN AQUACULTURE
BUREAU DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
Rapport sur les ateliers des intervenants régionaux
Québec – 4 et 5 septembre 2002

À la demande du ministre des Pêches et des Océans Canada, le Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture (BCDA) du Canada doit identifier les mesures nécessaires à la mise en œuvre complète de la Stratégie fédérale de développement de l'aquaculture. Un élément clé de ce mandat consiste en l'élaboration d'une vision stratégique à long terme du développement de l'aquaculture au Canada et l'identification d'un rôle approprié du gouvernement fédéral pour participer à la réalisation de cette vision.

C'est dans ce contexte que le BCDA a organisé onze ateliers régionaux avec des représentants de l'industrie, des gouvernements et d'autres intervenants pour solliciter l'opinion de tous les partenaires directement impliqués dans le développement de l'aquaculture au Canada. Dans chaque région (sauf dans les Prairies[1]), des séances séparées ont été organisées avec 1. des intervenants de l'industrie et autres intervenants et 2. des représentants des gouvernements fédéral et provincial. Grâce à ces ateliers, une synthèse des différents points de vue quant aux éléments essentiels au développement du secteur aquacole canadien a pu être réalisée et les responsabilités des différents intervenants ont pu être identifiées. On définit un **élément** comme une importante composante de la vision qui deviendra une priorité stratégique.

Chaque atelier s'est déroulé selon un processus identique :

- Présentation des données de base sur le mandat du BCDA
- Présentation de la question sur la vision
- Remue-méninges
- Identification des éléments essentiels
- Exercices de priorisation
  - Analyse des lacunes
  - Analyse relationnelle
  - Allocation des ressources

Question sur la vision

Nous sommes en 2017 et le Canada est parvenu à réaliser son plein potentiel en aquaculture : un secteur d'investissement névralgique considéré comme une source d'approvisionnement sûre en poissons et fruits de mer qui respecte l'environnement, qui fournit des emplois aux collectivités côtières et rurales, qui a un impact positif sur l'économie canadienne et qui ne suscite aucune critique. Comment en sommes-nous arrivés là?

Le présent rapport présente les résultats préliminaires des ateliers tenus dans la Région du Québec. Les annexes I et II constituent le compte rendu textuel des éléments identifiés par les représentants de l'industrie et autres intervenants, et les représentants du gouvernement, respectivement. Les résultats et

[1] Dans les Prairies, une réunion conjointe a été organisée avec les représentants de l'industrie et d'autres intervenants et les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux.

opinions présentés dans ce rapport réflètent celles des individus ayant participé aux ateliers. Toutefois, ces résultats et opinions ne représentent pas nécessairement les positions officielles de leurs organisations ou associations respectives. Une analyse de l'ensemble des ateliers et toute l'information détaillée seront disponible d'ici peu sur le site Web du BCDA à http://ocad-bcda.gc.ca.

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

1. IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS ET ANALYSE DES LACUNES

Dans les deux ateliers regroupant respectivement les représentants de l'industrie et autres intervenants, et les représentants des gouvernements dix (10) éléments ont été identifiés. Ces éléments sont définis dans les tableaux 1 et 2. Une note a été attribuée à chacun d'eux pour indiquer l'opinion collective des participants aux ateliers quant au niveau de réalisation actuelle par rapport à leur mise en œuvre complète. Les pourcentages ont été attribués selon l'échelle suivante : 0 % - aucun progrès quant à la mise en œuvre; 25 % - retard quant à la mise en œuvre; 50 % - ni progrès, ni retard; 75 % - progrès vers la mise en œuvre complète; 100 % - mise en œuvre complète.

Tableau 1 : Éléments et analyse des lacunes Industrie et autres intervenants

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT **62%**	• Établissement et financement de programmes de R&D en partenariat basé sur la coordination des efforts, respectant les structures en place et répondant adéquatement au besoin de l'industrie.
CADRE POLITIQUE, LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE **50%**	• Mise en place d'un cadre politique spécifique à l'aquaculture, reconnaissant un accès équitable aux ressources et basé sur une harmonisation des rôles des gouvernements fédéral et provincial, en partenariat avec tous les intervenants.
FINANCEMENT **41%**	• Accès à des sources de financement adaptées aux besoins du secteur et permettant de mieux gérer les risques du secteur (stabilisation des revenus, assurances,...).
FORMATION ET RESSOURCES HUMAINES **46%**	• Mise en place de programmes permettant à l'industrie d'attirer et de disposer d'une main-d'œuvre bien formée et des ressources humaines spécialisées.

Tableau 2 : Éléments et analyse des lacunes – Gouvernements

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT **58%**	• Établissement et financement de programmes de R&D visant une meilleure adéquation entre les impératifs de la production et capacité de support du milieu. • Diversification de la production (espèces et méthodes). • Partenariat basé sur la coordination des efforts entre les intervenants.
ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE **24%**	• Développement par l'industrie de bonnes pratiques de l'aquaculture respectant les principes du développement durable. • Protection de la biodiversité. • Favoriser la production d'espèces situés plus bas dans la chaîne alimentaire.
CADRE POLITIQUE, LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE **60%**	• Mise en place d'un cadre politique, légal et réglementaire efficace. • Reconnaissant un accès équitable aux ressources. • Basé sur une harmonisation des rôles des gouvernements fédéral et provincial. • Reconnaissant les droits des propriétés. • Maximisant les retombées économiques à l'échelle régionale.
FINANCEMENT / FISCALITÉ / INVESTISSEMENT **52%**	• Aide financière favorisant le développement et répondant aux besoins de l'industrie. • Accès à des programmes de gestion du risque financier (stabilisation des revenus).

MISE EN MARCHÉ 33%	• Adoption de stratégies de commercialisation favorisant le regroupement de l'offre selon les besoins du marché et offrant un produit original et de qualité.
ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE 50%	• Expansion de la production respectant les principes de développement durable. • Normes de bonne conduite et éthique.
ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE 37%	• Reconnaissance et acceptation sociale du rôle de l'aquaculture comme moteur de développement économique au plan national, régional et local.
SUPPORT TECHNIQUE 44%	• Offre de services de support technique adéquat (services vétérinaires, adaptation de nouvelles technologies, etc.).
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE / SANTÉ DES ANIMAUX AQUATIQUES 20%	• – Offre de produits répondant aux attentes des consommateurs en terme de salubrité et d'innocuité. • Guichet unique provincial
INFRASTRUCTURE (APPUI À L'INDUSTRIE) 11%	• Maintien et développement des infrastructures et services portuaires nécessaires au développement du secteur aquacole.

CONCERTATION / USAGE 58%	• Gestion des conflits d'usage par l'établissement en partenariat de plans de zonage (gestion intégrée des plans d'eau). • Meilleure collaboration entre le secteur des pêches et de l'aquaculture. • Clarification des rôles des différents intervenants.
FORMATION 48%	• Mise en place de programmes permettant à l'industrie de disposer de ressources humaines qualifiées et spécialisées.
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 61%	• L'industrie et les gouvernements adoptent des normes et des pratiques garantissant la salubrité et l'innocuité de leur produit. • Promotion des effets bénéfiques de la consommation de produits aquacoles sur la santé des Canadiens.
MISE EN MARCHÉ / DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS / RÉPUTATION DU PRODUIT 22%	• Adoption de stratégies de commercialisation favorisant le regroupement de l'offre, de nouvelles productions basées sur nos avantages comparatifs. • Au niveau du commerce international, réciprocité des exigences. • Développement de la valeur ajoutée et utilisation des sous produits.
AUTOCHTONES 44%	• Les gouvernements ont mis en place des programmes de formation en aquaculture adaptés aux besoins. • Les gouvernements ont favorisé des activités d'aquaculture respectant les pratiques traditionnelles des autochtones.
INFRASTRUCTURE 12%	• Les gouvernements ont mis en oeuvre des plans de développement en concertation avec l'industrie pour la mise en place d'infrastructures de services.

1. ANALYSE RELATIONNELLE (Éléments influents et dépendants)

Cet exercice a été réalisé pour définir une relation de cause à effet entre les éléments stratégiques. Les éléments « influents » sont les éléments qui, s'ils sont mis en œuvre, influeront sur la mise en œuvre des éléments dépendants. Si la cote est très élevée, il s'agit d'un élément influent (ÉI), alors que si la cote est très basse, il s'agit d'un élément dépendant (ÉD). Par contre, cela ne signifie pas qu'un élément dépendant n'est pas important. Cela suggère que si deux éléments ont une priorité semblable, il serait judicieux de tenir compte de l'impact de l'élément influent sur les autres éléments. Les tableaux 3 et 4 contiennent les résultats de l'analyse relationnelle.

Tableau 3 : Analyse relationnelle
Industrie et autres intervenants

ÉLÉMENT	COTE	
• Cadre politique, légal et réglementaire	**10**	**ÉI**
• Formation et ressources humaines	**9**	**ÉI**
• Sécurité alimentaire	**8**	**EI**
• Support technique	7	
• Environnement socio-économique	6	
• Financement	5	
• Infrastructures (appui à l'industrie)	4	
• Environnement / Développement durable	**3**	**ÉD**
• Mise en marché	**2**	**ÉD**
• Recherche et Développement	**1**	**ÉD**

Tableau 4 : Analyse relationnelle
Gouvernements

ÉLÉMENT	COTE	
• Financement / Fiscalité / Investissement	**10**	**ÉI**
• Cadre politique, légal et réglementaire	**9**	**ÉI**
• Concertation / Usage	**8**	**ÉI**
• Formation	7	
• Autochtones	6	
• Sécurité alimentaire	5	
• Recherche et Développement	4	
• Environnement / Développement durable	**3**	**ÉD**
• Mise en marché / Développement des marchés / Réputation du produit	**2**	**ÉD**
• Infrastructures	**1**	**ÉD**

2. ALLOCATION DES RESSOURCES

Pour l'exercice d'allocation des ressources, chaque délégué a reçu environ 50 % de ressources de plus que le nombre d'éléments. Par exemple, pour dix éléments identifiés, chacun des délégués a reçu quinze ressources. Les ressources représentent les ressources du secteur public, y compris l'argent des contribuables, les fonctionnaires et le temps. On a demandé aux délégués d'allouer leurs ressources aux éléments qu'ils jugeaient les plus importants. Ils pouvaient allouer toutes leurs ressources à un seul élément ou les répartir entre plusieurs éléments ou tous les éléments. Les résultats, exprimés par le pourcentage du nombre total de ressources allouées pour chaque élément, sont présentés aux 5 et 6.

Tableau 5 : Allocation des ressources
Industrie et autres intervenants

ÉLÉMENT	% des ressources allouées
1. Recherche et Développement	18%
2. Financement	17%
3. Environnement / Développement durable	11%
4. Mise en marché	10%
5. Support technique	10%
6. Formation et ressources humaines	9%
7. Sécurité alimentaire / Santé des animaux aquatiques	8%
8. Infrastructures (appui à l'industrie)	7%
9. Cadre politique, légal et réglementaire	5%
10. Environnement socio-économique	5%
Total	100%

Tableau 6 : Allocation des ressources
Gouvernements

ÉLÉMENT	% des ressources allouées
1. Recherche et Développement	15%
2. Financement / Fiscalité / Investissement	13%
3. Cadre politique, légal et réglementaire	13%
4. Environnement / Développement durable	12%
5. Concertation / Usage	12%
6. Mise en marché / Développement des marchés / Réputation du produit	11%
7. Sécurité alimentaire	9%
8. Formation	7%
9. Autochtones	4%
10. Infrastructures	4%
Total	100%

Résumé – tableau 1

Il s'agit d'une représentation graphique des dix éléments déterminés à l'occasion de la réunion de représentants de l'industrie du Québec et d'autres intervenants, ainsi que des résultats de chacun des exercices (analyse des lacunes, analyse relationnelle et affectation de ressources).

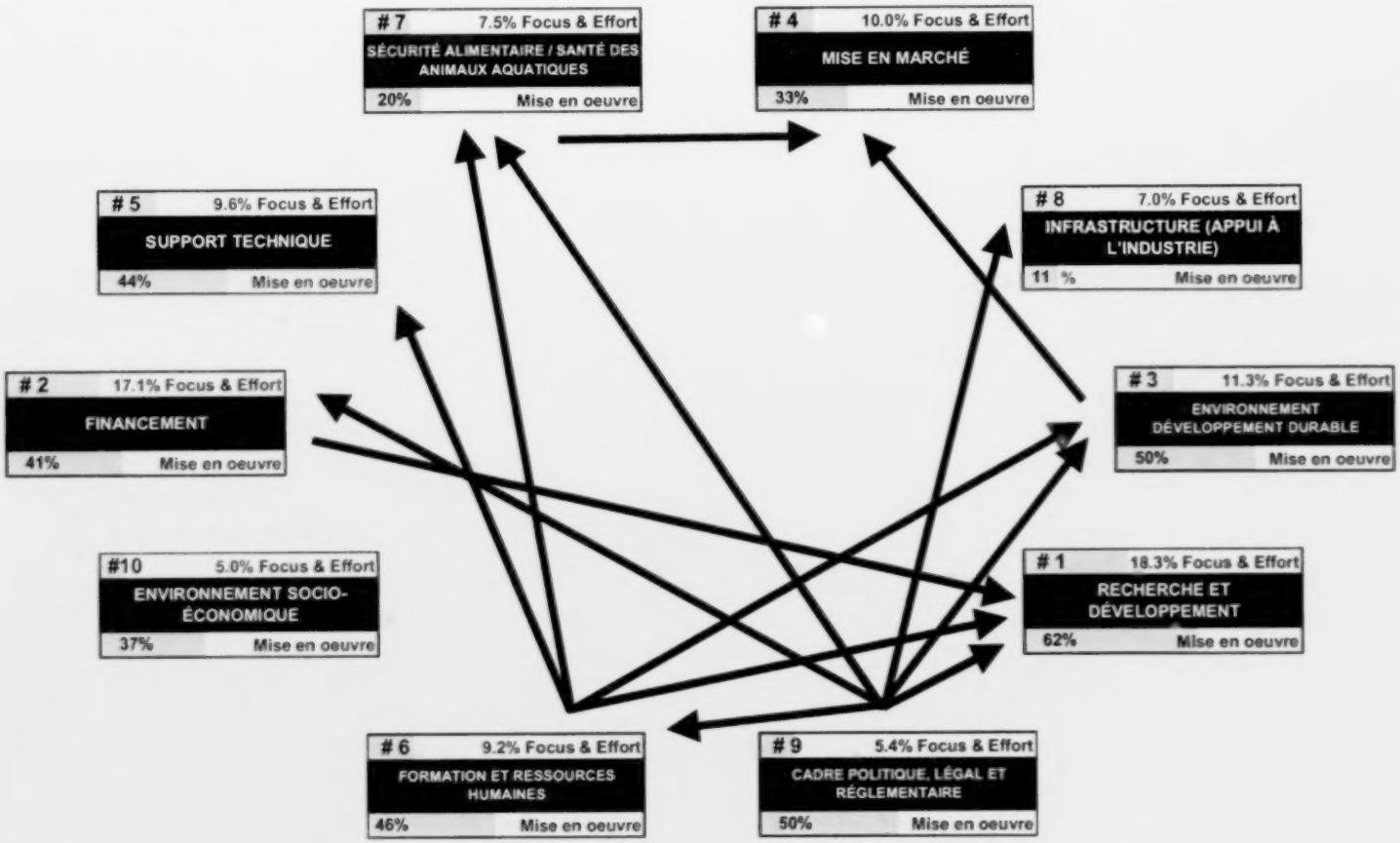

Résumé – tableau 2.

Il s'agit d'une représentation graphique des dix éléments déterminés à l'occasion de la réunion de représentants des gouvernements du Québec, ainsi que des résultats de chacun des exercices (analyse des lacunes, analyse relationnelle et affectation de ressources).

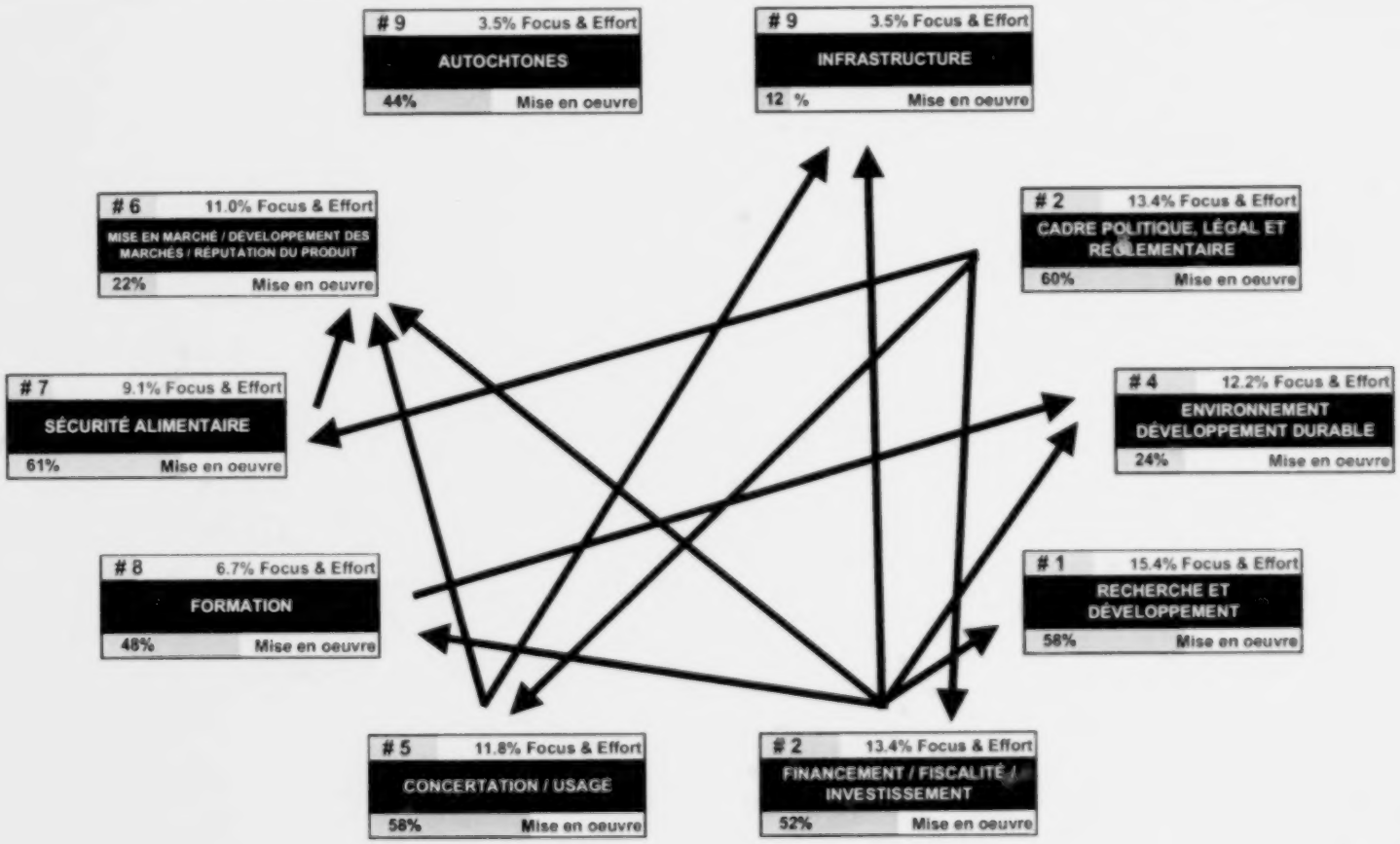

ANNEXE I. ATELIERS RÉGIONAUX DES INTERVENANTS EN AQUACULTURE
PERSPECTIVES DE L 'INDUSTRIE ET DES AUTRES INTERVENANTS
Québec (Québec, QC. 4 septembre 2002)

Les commentaires qui suivent représentent uniquement les commentaires individuels exprimés par les participants lors de l'atelier. Il ne reflète d'aucune façon un consensus ou une ententre entre les participants.

ÉLEMENTS ET INITIATIVES (Transcription du contenu des autocollants)

1. **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT** – Établissement et financement de programmes de R&D en partenariat basé sur la coordination des efforts, respectant les structures en place et répondant adéquatement aux besoins de l'industrie.

Initiatives fédérales

Le gouvernement fédéral a :

- établi des centres de recherches et d'expertise sont plus focussés sur les besoins réels des aquaculteurs.
- augmenté de façon considérable ses efforts en R&D pour supporter le développement de l'aquaculture. Ses priorités de recherche ont été définies en collaboration avec les intervenants publiques du Québec et les entreprises/organismes privés.
- confié, comme le Québec, des sommes considérables à la SORDAC et à la SODIM pour la mise en œuvre d'un plan d'action scientifique dans lequel sont prises en compte les priorités de recherches définies avec l'industrie.
- mis, en partenariat avec le provincial, des ressources financières suffisantes pour le développement et le maintien des stocks de géniteurs performants.
- participé au financement de la recherche universitaire d'après des plans définis par les réseaux (regroupement de : industrie / gouvernement / chercheurs).
- levé les verrous technologiques en environnement grâce à des programmes de recherche ciblés qui obligent le réseau de recherche à des obligations de résultats d'échéance, et économiquement viable pour l'entreprise (avec le provincial).
- développé un programme de recherche et de développement afin de combler des lacunes de veille stratégique.
- investi dans les structures reconnues comme la SODIM et la SORDAC (~ $90 millions dans chaque domaine).
- exécuté des recherches sur: le traitement des eaux, les techniques d'élevage (stratégie), l'alimentation, la santé (stratégie), l'amélioration génétique, les nouvelles espèces.
- conjointement avec gouvernement provincial, regroupé leur ressources dans une structure pour élaborer la priorisation et la réalisation des travaux de R et D dans chacun des domaines spécifiques.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- conjointement avec gouvernement fédéral, regroupé leur ressources dans une structure pour élaborer la priorisation et la réalisation des travaux de R et D dans chacun des domaines spécifiques.
- levé les verrous technologiques en environnement grâce à des programmes de recherche ciblés qui obligent le réseau de recherche à des obligations de résultats d'échéance, et économiquement viable pour l'entreprise (avec le fédéral).
- étendu son réseau de recherche à l'ensemble des régions maritimes du Québec.
- en partenariat avec le fédéral, développé et multiplié les centres de transfert technologique au service de l'industrie et des fermes d'élevage pilote visant à promouvoir les meilleures pratiques d'élevage.
- impliqué fortement «l'industrie» (via des organismes du «milieu») dans les choix de développement (R/D, appui technique, etc) relatif à l'aquaculture
- exécuté des recherches sur: le traitement des eaux, les techniques d'élevage (stratégie), l'alimentation, la santé (stratégie), l'amélioration génétique, les nouvelles espèces.

- conjointement avec le fédéral, mis sur pied un organisme de transfert technologique analogue au CQUB
- participé à la mise sur pied d'organisme conseil (dans le domaine de l'aquaculture) permettant de résoudre des problèmes techniques / biologiques / réglementaires.
- mis en place un centre de développement génétique pour l'aquaculture.
- orienté les centres de recherche sur les besoins et problèmes des producteurs. Il faut de la recherche appliquée.

Les initiatives de l'industrie

L'industrie a :

- priorisé et communiqué ses besoins de recherche auprès des gouvernements.

Autres initiatives

Les autres intervenants ont :

- (les centres de recherches) conjointement avec le fédéral et le provincial, axés leurs travaux sur l'environnement avec l'obligation de résultats, adaptabilité pour les entreprises.
- (Les réseaux – industries / gouvernements / chercheurs) déterminés les espèces aquicoles (novatrices) potentielles à venir et les paliers des gouvernements ont appuyé durant un minimum de 10 ans les recherches et développements et ont participés à développer les marchés.
- (les pisciculteurs) ont réussi à réduire leurs coûts de production et à améliorer leur productivité en travaillant sur la biologie des espèces (sélection) / ses technologies de production, etc. (approvisionnement en larves / juvéniles).
- (Les réseaux – industries / gouvernements / chercheurs) déterminés les espèces aquicoles (novatrice) potentielles à cultiver et ce, en fonction de divers critères : conditions climatiques / ressources hydriques / valeur économique / valeur alimentaire / marché (cibler les espèces plus prometteuses).

2. **CADRE POLITIQUE, LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE** – Mise en place d'un cadre politique spécifique à l'aquaculture, reconnaissant un accès équitable aux ressources et basé sur une harmonisation des rôles des gouvernements fédéral et provincial, en partenariat avec tous les intervenants.

Initiatives fédérales

Le gouvernement fédéral a :

- pris en charge ses responsabilités en tant que gestionnaire de l'aquaculture.
- changé le nom de Pêches et Océans à Pêches et Aquaculture Canada.
- clairement identifié les rôles provinciaux et fédéraux.
- clarifié, simplifié et accéléré la procédure pour obtenir un permis.
- conclu avec le Québec sur un mécanisme de délivrance des permis «accéléré» et favorisant le démarrage des entreprises (guichet unique, durée harmonisée des permis, transparence dans le traitement des demandes, etc).
- atteint une cohabitation efficace des utilisateurs, grâce, entre autre, au zonage.
- fait le zonage des sites potentiels et déjà voués aquicole (eau salée).
- ajusté la stratégie fédérale qui a bien fonctionné.
- développé un cadre législatif favorisant le développement de l'industrie et non pas en fonction des impératifs politiques.
- développé un cadre législatif qui reconnaît et soutien le droit à la production en respectant les principes du développement durable.
- développé une législation concernant spécifiquement l'aquaculture.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- clairement identifié les rôles provinciaux et fédéraux.
- développé un cadre législatif qui reconnaît et soutien le droit à la production en respectant les principes du développement durable.

- développé un cadre législatif favorisant le développement de l'industrie et non pas en fonction des impératifs politiques.
- fait le zonage des sites potentiels et déjà voués aquicole (eau douce).
- développé des lois concernant spécifiquement l'aquaculture.
- établi une réglementation sur l'exploitation et la gestion des entreprises par espèce.
- créé un zonage piscicole (terrestre et marin) établi à partir des critères de respect environnemental, sociale et besoin de l'industrie.
- clarifié, simplifié et accéléré la procédure pour obtenir un permis.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- établi une réglementation sur l'exploitation et la gestion des entreprises par espèce.

Autres initiatives
Les autres intervenants ont :
- participé à la concertation, à la planification et au développement d'une gestion intégrée de l'aquaculture.

3. **FINANCEMENT** – Établissement et financement de programmes de R&D en partenariat basé sur la coordination des efforts, respectant les structures en place et répondant adéquatement au besoin de l'industrie.

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :
- participé et aidé financièrement le démarrage d'entreprises ciblées pour leurs chances de succès (de concert avec les réseaux).
- défini et appliqué, en collaboration avec le Québec, un programme de stabilisation des revenus des aquaculteurs.
- renforcé les structures qui permettent d'investir dans les entreprises en y impliquant à part à peu près égal le gouvernement provincial, l'entreprise privée et les instituts bancaires (ou fonds capital risque), pour stimuler la rechercher & développement à l'intérieur de chaque entreprise et lui assurer une sécurité financière à long terme.
- mis en place des incitatifs fiscaux.
- mis en place des incitatifs financiers qui facilitent l'investissement et diminuent les risques liés au secteur. Crédit d'impôt sur la main-d'œuvre par exemple.
- mis en place des programmes : sécurité du revenu, de pérennité de la valeur des entreprises et investissements.
- établi une politique énergétique préférentielle au développement de l'aquaculture sur l'essence – l'électricité – gaz. ex : abolition des taxes sur 5 ans.
- établi une équité fiscale vers l'aquiculture. (Fédéral/Québec)
- financé adéquatement les associations nationales afin d'augmenter la concertation au sein du milieu.
- participé à la mise en place d'un programme de stabilisation du revenu.

Initiatives provinciales
Le gouvernement provincial a :
- mis en place des incitatifs financiers qui facilitent l'investissement et diminuent les risques liés au secteur. Crédit d'impôt sur la main-d'œuvre par exemple.
- intégré les aquaculteurs au programme de sécurité du revenu de la Financière.
- créé une politique de l'énergétique : Escompte sur le pétrole – gaz – électricité – utilisés à des fins d'élevage aquacole. (A moins d'abolir les taxes d'accise).
- mis en place d'incitatifs fiscaux.
- mis en place un compte de stabilisation du revenu pour l'aquaculture.
- financé adéquatement les associations nationales afin d'augmenter la concertation au sein du milieu.

- mis en place un programme de sécurité et de pérennité de la valeur des entreprises et des investissements.
- mis en place un système de taxes, licences et permis réduit au minimum. Élever les contraintes et fixer les taxes et permis en fonction de l'augmentation pour atteindre l'objectif de développement.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- un programme de sécurité de revenus. Pérennité des entreprises et des investissements.

Autres initiatives
Les autres intervenants ont :
- (Les agences fédérales et québécoises) du capital de risque ont réservé des fonds spécifiques au développement dans l'aquaculture et ont accordés aux entreprises des conditions avantageuses de financement.

4. **FORMATION ET RESSOURCES HUMAINES** – Mise en place de programmes permettant à l'industrie d'attirer et de disposer d'une main-d'œuvre bien formée et des ressources humaines spécialisées.

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :
- investit dans la création de postes de chercheurs / professeurs dans les universités (chaîne ou centre) (relève scientifique).
- participé à la création et au maintien de réseaux en aquaculture où participent tous les intervenants au milieu (chercheurs / industries / gouvernements).
- aidé à assurer la relève dans le domaine de la médecine vétérinaire spécialisée en aquaculture.
- établi un programme de formation des pisciculteurs.
- transféré le développement à Agriculture Canada.
- offert de l'aide financière conditionnelle à l'obtention d'une formation adéquate.

Initiatives provinciales
Le gouvernement provincial a :
- mis en place des programmes adéquats et intéressants pour assurer la relève en aquaculture.
- offert des programmes d'aide en démarrage d'entreprise pour stimuler la relève.
- assuré le développement d'une main-d'œuvre compétente.
- mis en place un programme qui supporte les entreprises dans l'embauche et la formation de ressources humaines spécialisées nécessaires à leur développement.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- supporté par une politique adéquate, pris des mesures pour s'assurer des ressources humaines spécialisées nécessaires pour mieux : planifier son développement, gérer ses opérations quotidiennes, assurer la recherche et développement nécessaire à son développement

5. **MISE EN MARCHÉ** – Adoption de stratégies de commercialisation favorisant le regroupement de l'offre selon les besoins du marché et offrant un produit original et de qualité.

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :

- développé des marchés adaptés au contexte du marché québécois - produits niches et régionaux, ensemencement, bio-environnemental - accentuation (emphase) de la 2eme et 3eme transformation : Produits régionaux - Programme de qualité
- initié et porté à terme une agence de commercialisation pour, entre autre, avoir des prix.

Initiatives provinciales
Le gouvernement provincial a :
- développé des marchés adaptés au contexte du marché québécois - produits niches et régionaux, ensemencement, bio-environnemental - accentuation (emphase) de la 2eme et 3eme transformation : Produits régionaux - Programme de qualité.
- participé à l'élaboration d'une agence de commercialisation.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- développé des marchés adaptés au contexte du marché québécois - produits niches et régionaux, ensemencement, bio-environnemental - accentuation (emphase) de la 2eme et 3eme transformation : Produits régionaux - Programme de qualité.
- favorisé l'implantation d'un plan conjoint et de coopérative aquicole.
- participé activement à aider à la mise en place d'une agence de commercialisation (regroupement des producteurs).
- fait en sorte que toute la chaîne de vente est très bien informée de la provenance des produits (formation des poissonniers, etc – information auprès des consommateurs)
- bien établi les secteurs de 2eme et 3eme, on ne jette plus rien.
- valorisé les sous produits.
- mis en place un programme de marketing éduquant le public sur les produits d'élevage : santé – méthode d'élevage – origine – impact social.
- développé et adopté des pratiques et des mesures de contrôle de qualité à la mise en marché d'une étiquette «Produit du Québec».
- donné une structure conforme à ses besoins, de regroupements de l'offre en vue d'une meilleure mise en marché des produits.

6. **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / NORMES DE BONNE CONDUITE ET ÉTHIQUE** – Expansion de la production respectant les principes de développement durable.

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :
- intégré des codes de bonnes pratiques afin de développer l'aquaculture dans le respect des normes écologiques, industrielles et en respect du consommateur.
- mis en place un mécanisme d'évaluation qui examine les impacts de tous les projets en fonction d'un principe de précaution.

Initiatives provinciales
Le gouvernement provincial a :
- mis en place une politique et un contexte fiscal ($) pour intégrer les industries (mines, forêts, ..) avec l'industrie maricole en vue d'un développement durable de la mariculture.
- adopté une réglementation environnementale équitable (aquaculture vs agriculture vs municipalité).
- mis en place un mécanisme d'évaluation qui examine les impacts de tous les projets en fonction d'un principe de précaution.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- établi et adopté un portrait d'un portrait aqua-environnemental.
- développé des codes de bonnes pratiques, environnementales et contrôle de qualité.
- accepté le principe du développement durable.
- élaboré un code de bonnes pratiques répondant au principe du développement durable.

- participé activement au développement des technologies.
- établi et mis en place un code de bonne conduite à fin de développer l'aquaculture dans le respect des normes écologiques, industrielles et en respect du consommateur.

Autres initiatives
Les autres intervenants ont :
- vu l'industrie se donner des normes de production respectueuses de l'environnement (en utilisant la technologie, circuit fermé, recyclage, traitement nutrition notamment le phosphore)
- mis en place de mécanismes de collaboration entre les différents secteurs.

7. **ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE** – Reconnaissance et acceptation sociale du rôle de l'aquaculture comme moteur de développement économique au plan national, régional et local.

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :
- reconnu le secteur aquacole comme générateur d'emploi et de retombées économiques.
- favorisé le développement du potentiel aquicole par les Premières Nations.
- mis en place un programme de sensibilisation sociale concerté visant à valoriser l'industrie.
- assuré le transfert des pêcheurs vers l'industrie aquicole par gestes législatifs, économiques et politiques.
- pris les moyens pour informer et sensibiliser les pêcheurs aux possibilités de la mariculture et leurs retombées sur la pêche.

Initiatives provinciales
Le gouvernement provincial a :
- reconnu et promu l'aquaculture comme outil de développement régional.
- établi un programme de sensibilisation social concerté visant à valoriser l'industrie.
- reconnu le secteur aquicole comme générateur d'emploi et de retombés économiques.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- un esprit de collaboration et collectif (mise en marché en commun, etc), harmonie au sein de l'industrie.
- procédé à une intégration verticale dans la production des ressources (pour la valeur ajoutée 2ème et 3ème dév.).
- mis en place dans les localités concernées un lieu / structure locale de résolution des conflits d'utilisation ayant comme objectif de trouver des solutions adaptées au milieu.
- établi un programme de sensibilisation social concerté visant à valoriser l'industrie.

Autres initiatives
Les autres intervenants ont :
- parlé, échangé, vivent en harmonie et leurs actions sont concertées et harmonisées.
- établi un programme de sensibilisation social concerté visant à valoriser l'industrie.
- (Toute la chaîne agro-alimentaire) reconnu le potentiel de l'aquaculture. (emploi, dév. régional, etc.).
- des comités de gestion intégrés en place qui sont opérants et plusieurs intervenants y participent (citoyens, municipalités, environnementalistes, etc).

8. **SUPPORT TECHNIQUE** – Offre de services de support technique adéquat (services vétérinaires, adaptation de nouvelles technologies, etc)

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :
- favorisé la mise en place de club d'encadrement technique.

- assuré un suivi pro-actif de l'aspect technique.

Initiatives provinciales
Le gouvernement provincial a :
- favorisé la mise en place de club d'encadrement technique.
- assuré un suivi pro-actif de l'aspect technique.
- implanté un centre de santé : Service vétérinaire, formation aux producteurs, prévention et suivi sanitaire.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- un club d'encadrement technique : suivi des éleveurs, pro-actif.

9. **SÉCURITÉ ALIMENTAIRE / SANTÉ DES ANIMAUX AQUATIQUES** – Offre de produits répondant aux attentes des consommateurs en terme de salubrité et d'innocuité. Guichet unique provincial

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :
- regroupé, dans une optique de diminuer le nombre d'intervenant et de faciliter les communications entre eux et ainsi d'augmenter la sécurité alimentaire, l'ensemble des aspects liés à la sécurité alimentaire dans une agence administré par province : ex : bactériologie, toxine (algue), qualité de l'eau, contamination, autre…
- mis en place des certifications par rapport aux maladies avec des incitatifs pour la certification.

Initiatives provinciales
Le gouvernement provincial a :
- mis en place de certifications par rapport aux maladies avec des incitatifs pour la certification.
- regroupé, dans une optique de diminuer le nombre d'intervenants et de faciliter les communications entre eux et ainsi d'augmenter la sécurité alimentaire, l'ensemble des aspects liés à la sécurité alimentaire dans une agence administré par province : ex : bactériologie, toxine (algue), qualité de l'eau, contamination autre…

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- imposé une auto-discipline face à l'utilisation des antibiotiques.
- développé et utlisé des souches d'animaux résistants aux maladies
- développé des techniques de diagnostic et de traitement (nouvelles voies que les antibiotiques).

Autres initiatives
Les autres intervenants ont :
- investi beaucoup de temps, d'argent et d'énergie pour arriver à des résultats concrets dans la santé des animaux aquatiques (contrôle, identification, … des principales maladies).

10. **INFRASTRUCTURE (APPUI À L'INDUSTRIE)** – Maintien et développement des infrastructures et services portuaires nécessaires au développement du secteur aquacole.

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :
- repris en main et amélioré des infrastructures portuaires stratégiques pour le développement de l'aquaculture.

- pris des mesures afin que les infrastructures portuaires sises dans des sites de production aquacoles soient adaptées aux réalités / besoins des entreprises de production.
- muni l'industrie aquicole d'infrastructure portuaire.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- mis en place, en collaboration avec les intervenants privés et le fédéral, des parcs aquacoles ou maricoles où les entreprises peuvent avoir accès à des services nombreux et fonctionnels tout en bénéficiant d'avantages fiscaux intéressants.

ANNEXE II. ATELIERS RÉGIONAUX DES INTERVENANTS EN AQUACULTURE
PERSPECTIVES DES DÉLÉGUÉS GOUVERNEMENTAUX
Québec (Québec, QC. 4 septembre 2002)

Les commentaires qui suivent représentent uniquement les commentaires individuels exprimés par les participants lors de l'atelier. Il ne reflète d'aucune façon un consensus ou une ententre entre les participants.

ÉLEMENTS ET INITIATIVES (Transcription du contenu des autocollants)

1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT – Établissement et financement de programmes de R&D visant une meilleure adéquation entre les impératifs de la production et capacité de support du milieu. Diversification de la production (espèces et méthodes). Partenariat basé sur la coordination des efforts entre les intervenants.

Initiatives fédérales

Le gouvernement fédéral a :

- fait un investissement majeur en recherche et développement de la production et de la transformation.
- une connaissance des sites propres à l'aquaculture (en tenant compte des impacts) et de leur capacité de support.
- entrepris la planification à long terme de la recherche orientée vers la capacité de support des écosystèmes pour l'industrie.
- dédié une plus grande part du fonds PCRDA aux aspects environnementaux (options : enveloppe dédiée ou bien projets avec composante production et environnement.
- en harmonie avec les gouvernements provinciaux, assume des champs exclusifs de compétence et de responsabilité en matière de recherche et développement.
- entrepris des recherches sur le choix des espèces les plus productives en aquaculture et qui présentent la plus grande 'plus value' lors de la mise en marché. (développer de
- s marchés 'niche' pour des espèces à haute valeur).
- soutenu la recherche qui permet de prévoir les 'blooms' d'algues toxiques et a élaboré des mesures de mitigation (aquaculture de mollusques)
- fait une investigation au sujet des meilleures espèces à élever en fonction des : habitats; contraintes physiques; contraintes biologiques, contraintes de croissance, de cycle de vie etc.; contraintes des marchés et a dirigé les aquaculteurs vers les meilleurs choix et avenues économiques, écologiques et sociales.
- réalisé des travaux de R&D, avec les autres gouvernements, qui permettent de s'assurer que la capacité de production respecte la capacité du milieu récepteur.
- acquis les connaissances des processus en cause dans les interactions pêches-aquaculture (les impacts de l'aquaculture sur le recrutement des espèces exploitées).
- procédé à des recherches scientifiques qui ont permis d'identifier l'impact environnemental des sites d'aquaculture et de mettre en place des mesures de contrôle.
- fait et continue de faire des recherches fondamentales et pratiques sur la sélection des espèces, l'alimentation, le cycle de vie, la croissance, etc. et a fourni les résultats de la recherche aux industries.
- harmonisé les rôles du fédéral, du provincial et de l'industrie en R&D touchant l'aquaculture et poursuit la recherche fondamentale à long terme sur les interactions environnement-aquaculture.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- en harmonie avec le gouvernement fédéral, assumé des champs exclusifs de compétence et de responsabilité en matière de R&D.
- fait une investigation des meilleurs espèces à élever en fonction : des milieux physiques, des tendances des marchés, des contraintes de croissance des espèces, du cycle de vie, etc. et il a dirigé les aquaculturers vers les meilleurs choix économiques et viables.

- élaboré des procédés de détoxication (biotoxines marines) permettant de cueillir des mollusques toxiques pour un traitement et une mise en marché dans les 72 heures.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- contribué à l'harmonisation des rôles du fédéral, du provincial et de l'industrie en R&D touchant l'aquaculture et a poursuivi la recherche appliquée sur l'optimisation de la production en termes de techniques de production et de type de nourriture.

2. ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE – Développement par l'industrie de bonnes pratiques de l'aquaculture respectant les principes du développement durable. Protection de la biodiversité. Favoriser la production d'espèces situés plus bas dans la chaîne alimentaire.

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :
- intégré le principe d'écoconditionalité aux programmes d'aide gouvernementale et fait partie intégrante des permis.
- favorisé les projets d'aquaculture utilisant les animaux qui s'alimentent de végétaux et d'autres animaux (zooplancton) herbivores, par exemple, l'élevage de mollusques filtreurs, ceci afin de réduire le gaspillage de poissons comestibles directement par les humains.
- a favorisé les projets d'aquaculture extensive qui utilise une bonne part des plans d'eau comme pâturage pour ces animaux afin d'inciter à la protection de l'intégrité de ces plans d'eau, en particulier, les océans.
- exigé que la capacité de support des milieux a été étudiée avant de permettre l'installation d'une production piscicole -- en eau douce, gestion par bassin versant -- en mer, limitation du nombre de cages dans une baie.
- a mis en place des mesures de contrôle plus strictes et a diminué les quotas de pêche commercial pour assurer le maintien des ressources halieutiques sauvages.
- favorisé les élevages extensifs qui utilisent des ensemencements à un stade juvénile le plus précoce possible afin de se rapprocher la plus possible du cycle naturel.
- légiféré contre les organismes génétiquement modifiés (OGM) en aquaculture afin de préserver l'équilibre des écosystèmes aquatiques et la diversité des espèces aquatiques.

Initiatives provinciales
Le gouvernement provincial a :
- favorisé les élevages extensifs qui utilisent des ensemencements à un stade juvénile le plus précoce possible afin de se rapprocher du cycle naturel.
- intégré le principe d'écoconditionalité aux programmes d'aide gouvernementale, principe qui fait partie intégrante des permis.
- développé des politiques permettant de limiter le risque d'introduction d'espèces non-indigènes par suite des opérations aquicoles, notamment en interdisant l'élevage d'espèces exotiques.
- exigé que la capacité de support des milieux a été évaluée avant de permettre l'installation d'une production piscicole -- en eau douce, gestion par bassin versant --- en mer, limitation du nombre de cages dans une baie.
- (en eau douce) investi avec l'industrie pour favoriser la production avec recirculation maximale de l'eau de façon à respecter la capacité de support du milieu et de limiter le prélèvement d'eau de surface ou souterraine.
- identifié et éliminé les sources de pollution (agriculture et activités humaines) affectant les eaux côtières et les eaux douces.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- éliminé les effets sur l'environnement de l'aquaculture car les sites ont été choisis après une analyse minutieuse, les concentrations d'organismes sont optimales et non pas maximales,

les produits utilisés ont été approuvés et les cages sont à cent p. 100 sécuritaires (aucune échappée).

- visé, pour l'aquaculture des poissons, les espèces dont le rang dans la chaîne alimentaire sera plus bas, afin de mettre moins de pression sur les autres ressources.
- adopté des modes de production qui limitent les impacts environnementaux de leurs activités, améliorant ainsi leur image auprès du public et limitant les conflits d'usage.
- développée la polyculture (algues et poissons).
- maîtrisé suffisamment les risques liés à la biodiversité et peut donc élever des souches domestiques, importées et des organismes génétiquement modifiées.
- de concert avec le gouvernement, investi pour favoriser la production piscicole en eau douce avec recirculation maximale de l'eau, ainsi réglant le problème du respect de la capacité de support du milieu et limitant le prélèvement d'eau de surface ou souterraine.

3. **CADRE POLITIQUE, LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE** – Mise en place d'un cadre politique, légal et réglementaire efficace. Reconnaissant un accès équitable aux ressources. Basé sur une harmonisation des rôles des gouvernements fédéral et provincial. Reconnaissant les droits des propriétés. Maximisant les retombées économiques à l'échelle régionale.

Initiatives fédérales

Le gouvernement fédéral a :

- assuré l'application des règlements.
- assuré que des inspecteurs (biologistes, agents des pêches) font le suivi au sujet des impacts de l'aquaculture sur l'habitat du poisson.
- assuré l'application uniforme de la réglementation fédérale aux industries des pêches et de l'aquaculture.
- établi, en collaboration avec les provinces, une législation qui confère aux aquaculteurs les droits d'opération et de propriété favorisant le développement de cette industrie, en harmonie avec les autres secteurs économiques.
- mis en place, en harmonisation avec les provinces, un cadre législatif et réglementaire permettant d'exploiter le plein potentiel de l'industrie aquacole des différentes régions.
- confié le développement de l'aquaculture au Ministère de l'Aquiculture du Canada et maintenu le rôle du Ministère des Pêches et des Océans pour la protection de l'habitat du poisson et de la faune aquatique.
- adopté, de concert avec les autres gouvernements, un processus harmonisé d'approbation des sites qui est prévisible, transparent et efficace.
- limité la taille des entreprises d'aquaculture afin de stimuler le développement économique des régions et d'éviter l'industrialisation à outrance.
- créé un environnement d'affaires favorable à l'établissement de PMEs avec des mesures comme : des crédits d'impôt (salaires), pas d'imposition pour les trois premières années d'opérations.
- assuré un suivi parfait des "introductions et transferts".
- mis en oeuvre, depuis longtemps, une réglementation sur les bonnes pratiques en aquaculture, incluant l'étiquetage écologique et la traçabilité.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- mis en oeuvre, depuis longtemps, une réglementation sur les bonnes pratiques en aquaculture incluant l'étiquetage écologique et la traçabilité.
- créé un environnement d'affaires favorable à l'établissement de PMEs avec des mesures comme : les crédits d'impôt (salaires et recherche et développement), pas d'imposition pour les trois premières années d'opération.
- mis en place, de concert avec le gouvernement fédéral, un cadre législatif et réglementaire harmonisé permettant d'exploiter le plein potentiel aquacole des différentes régions.
- établi un régime de droit foncier pour les sites aquacoles qui rassure les investisseurs.

Les initiatives de l'industrie

L'industrie a :

- évolué au point que les demandes de permis faites par les promoteurs présentent toutes les informations nécessaires à la réalisation des évaluations environnementales.
- évolué au point qu'elle s'est affranchie, en eau douce, du milieu naturel (développement technologique).

4. **FINANCEMENT / FISCALITÉ / INVESTISSEMENT** – Aide financière favorisant le développement et répondant aux besoins de l'industrie. Accès à des programmes de gestion du risque financier (stabilisation des revenus).

Initiatives fédérales

Le gouvernement fédéral a :

- établi, pour l'industrie, un programme de stabilisation de revenu (risque et revenu).
- développé une fiscalité qui favorise les investissements et le développement de l'industrie.
- mis en place une programmation (programmes d'aide à l'industrie) adaptée aux besoins des différents secteurs de l'industrie et ce, en complémentarité avec les provinces et l'industrie.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- mis en place des programmes d'aide adaptés aux besoins de l'industrie et ce, en complémentarité avec le gouvernement fédéral et l'industrie.
- développé une fiscalité qui favorise les investissements et le développement de l'industrie.
- mis en place un programme fédéral / provincial / industrie de gestion des risques financiers (4SRN compte de stabilisation du revenu net à frais partagés).?

5. **CONCERTATION / USAGE** – Gestion des conflits d'usage par l'établissement en partenariat de plan de zonages (gestion intégrée des plans d'eau). Meilleure collaboration entre le secteur des pêches et de l'aquaculture. Clarification des rôles des différents intervenants.

Initiatives fédérales

Le gouvernement fédéral a :

- développé, en collaboration avec tous les intervenants, des plans de zonage pour l'utilisation des plans d'eau.
- rendu possible, en collaboration avec les aquiculteurs, l'utilisation harmonieuse et partagée des plans d'eau utilisés pour l'aquiculture, coopération comprenant la consultation, la concertation et le suivi.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- rendu possible, en collaboration avec le gouvernement fédéral et les aquiculteurs, l'utilisation harmonieuse et partagée des plans d'eau occupés par l'exploitation des aires d'aquaculture, cette collaboration comprenant la consultation, la concertation et le suivi.
- établi, comme l'ont fait les autres gouvernements, une stratégie de développement commune où les rôles sont clairement définis et partagés.
- développé, en collaboration avec tous les intervenants, des plans de zonage de l'utilisation des plans d'eau.

Les initiatives de l'industrie

L'industrie a :

- développé, en collaboration avec tous les intervenants, des plans de zonage de l'utilisation des plans d'eau.
- réussi, de concert avec les deux gouvernements, à utiliser de façon partagée les plans d'eau occupés par les sites aquicoles, cette collaboration comprenant la consultation, la concertation des utilisateurs et le suivi.

- établi des liens plus solides entre pêcheurs commerciaux (en vue d'atteindre la complémentarité des secteurs) et aquaculteurs.
- établi une structure de concertation qui allie tous les intervenants sectoriels, lesquels ont tous joué un rôle dynamique au niveau du lien entre cette structure et leur organisation.

Autres initiatives
Les autres intervenants ont :
- participé, en tant que partenaires avec l'industrie, ainsi permettant un développement harmonieux et durable.
- (les communautés côtières) adopté des plans de développement qui tiennent compte et qui valorisent le potentiel aquacole.
- développés des plans de zonage de l'utilisation des plans d'eau (participation de tous les intervenants).
- établi un partage du territoire concerté entre la cueillette artisanale, commerciale et l'aquaculture.
- établi une table de concertation et de gestion de conflits chapeauté par un organisme non-gouvernemental (comité de bassin IOM ? par exemple) où seront discuté l'utilisation et le partage des plans d'eau.

6. **FORMATION** – Mise en place de programmes permettant à l'industrie de disposer de ressources humaines qualifiées et spécialisées.

Initiatives provinciales
Le gouvernement provincial a :
- mis en place un programme de formation qui a permis au secteur de disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée, aux niveaux technique et professionnel.
- formé, par l'entremise des institutions d'enseignement (écoles, collèges, universités) et de concert avec l'industrie, du personnel compétent et instruit dans le domaine, y compris en marketing, biologie et recherche.

Les initiatives de l'industrie
L'industrie a :
- établi un mécanisme de veille technologique qui lui a permis de guider l'évolution technologique et de favoriser le transfert technologique en industrie.

Autres initiatives
Les autres intervenants ont :
- (les institutions d'enseignement) en concertation avec l'industrie, formé du personnel compétent, instruit sur les espèces mis en culture et sur les marchés.

7. **SÉCURITÉ ALIMENTAIRE** – L'industrie et les gouvernements adoptent des normes et des pratiques garantissant la salubrité et l'innocuité de leur produit. Promotion des effets bénéfiques de la consommation de produits aquacoles sur la santé des Canadiens.

Initiatives fédérales
Le gouvernement fédéral a :
- mis en place un système efficace de garantie alimentaire (normes efficaces qui rassurent les importateurs et les consommateurs, qualité à entretenir, traçabilité).
- négocié et applique le principe de la réciprocité dans les accords de commerce internationaux au chapitre du développement durable, notamment en matière d'innocuité et de protection environnementale.
- favorisé par des mesures financières spéciales le démarrage d'entreprises de production aquacole biologiques afin d'améliorer la perception des consommateurs par rapport à l'aquaculture.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- mis sur pied un contrôle sanitaire ou un réseau d'avertissement des maladies en collaboration avec les gouvernements provinciaux et l'industrie.

Les initiatives de l'industrie

L'industrie a :

- appliqué et respecte une charte de qualité en matière d'innocuité et la protection environnementale qui satisfait aux exigences des pays importateurs.

Autres initiatives

Les autres intervenants ont :

- de concert avec l'industrie et appuyés par les gouvernements, réalisé des campagnes de promotion de la qualité nutritive et des bénéfices pour la vente des produits marins pour les consommateurs canadiens.
- vu l'industrie adopter des codes de bonnes pratiques pour respecter des normes de qualité et de salubrité des produits reconnues internationalement (normes HACCP).

8. **MISE EN MARCHÉ / DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS / RÉPUTATION DU PRODUIT** – Adoption de stratégies de commercialisation favorisant le regroupement de l'offre, de nouvelles productions basées sur nos avantages comparatifs. Au niveau du commerce international, réciprocité des exigences. Développement de la valeur ajoutée et utilisation des sous produits.

Initiatives fédérales

Le gouvernement fédéral a :

- fait le post-mortem des projets d'aquaculture qui ont mal tourné au Canada et a utilisé les causes des problèmes pour aiguiller les nouveaux projets.
- créé l'office de développement et de commercialisation des produits aquacoles, a ciblé des zones de développement et a maximisé les infrastructures physiques de traitement (transformation et vente).
- a évalué la rentabilité économique, environnementale et sociale des projets d'aquaculture par rapport à une production semblable par la pêche, par exemple, étude d'impact avec présentation d'alternatives au projet d'aquaculture soumis.
- étudié l'expérience de la Chine, du Japon et de l'Indonésie pour orienter sa politique nationale de l'aquaculture.
- mis en place un appui gouvernemental à la commercialisation des produits provenant de l'aquaculture.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- favorisé le développement de l'aquaculture en appuyant, en priorité, les productions pour lesquelles elle possède des avantages comparatifs.

Les initiatives de l'industrie

L'industrie a :

- généré beaucoup de profits et a mis en place (financé) un office de commercialisation des produits marins en partenariat avec l'industrie des pêches.
- réussi à développer un réseau efficace et compétitif de conservation et de distribution.
- développé une transformation poussée des espèces d'aquaculture et met en valeur les sous-produits et résidus.

Autres initiatives

Les autres intervenants ont :

- vu l'industrie se positionner vers l'aquaculture, compte tenu de la diminution des stocks.

9. **AUTOCHTONES (FORMATION ET SAVOIR TRADITIONNEL)** – Les gouvernements ont mis en place des programmes de formation en aquaculture adaptés aux besoins. Les gouvernements ont favorisé des activités d'aquaculture respectant les pratiques traditionnelles des autochtones.

Initiatives fédérales

Le gouvernement fédéral a :

- mis en place une politique aquacole qui tient compte des méthodes traditionnelles de capture et de transformation des produits marins, par exemple, la capture des saumons en rivière versus le "sea ranching".
- mis sur pied, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, des programmes de formation afin d'intégrer les autochtones à l'industrie de la pêche et de l'aquaculture; les deux niveaux ont également favorisé les partenariats entre autochtones et non-autochtones.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- adopté une politique aquacole qui tient compte des méthodes traditionnelles de capture et de transformation des produits marins, par exemple, la capture des saumons en rivière versus le "sea ranching".
- mis sur pied, de concert avec le gouvernement fédéral, des programmes de formation afin d'intégrer les autochtones à l'industrie de la pêche et de l'aquaculture; les deux niveaux ont également favorisé les partenariats entre autochtones et non-autochtones.

10. **INFRASTRUCTURE** – Les gouvernements ont mis en oeuvre des plans de développement en concertation avec l'industrie pour la mise en place d'infrastructure de services.

Initiatives provinciales

Le gouvernement provincial a :

- développé, en collaboration avec le gouvernement fédéral et l'industrie, des plans de développement qui tiennent compte des besoins des différents utilisateurs des plans d'eau; ces plans de développement incluent des actions visant à fournir les infrastructures et services favorisant la production, la transformation et la mise en marché.

ANNEX III. LISTE DES PARTCIPANTS – ATELIER DE QUÉBEC

Industrie et autres intervenants (4 septembre)

NOM	ORGANISATION
Christian Lanctot	Pisciculture les Arpents Verts
Daniel Proulx	Réseau Aquaculture Québec
Francois Paradis	Pisciculture Marinard
Isabelle Charron	AGECO Consultants en agroalimentaire
Julie Roy	Regroupement des Mariculteurs du Québec Inc.
Lars Hansen	CEGEP De St-Félicien
Louis-Bernard Nadeau	Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique
Luc Picard	Société de Recherche et Développement en Aquaculture Continentale (SORDAC)
Michel Fournier	Regroupement des Mariculteurs du Québec Inc.
Normand Roy	Pisciculture des Bobines Syndicat Professionnel de l'Association des Aquaculteurs du Québec
Olivier Vallée	Pisciculture du Mont St-Bernard
Pierre East	Pisciculture Jacques Cartier
Stephane Morrisette	Regroupement des Mariculteurs du Québec Inc.
Steve Harrison	Alliance des Pêcheurs Professionnels du Québec
Suzanne Barrette	Comité sectoriel de la main-d'oeuvre des pêches maritimes
Sylvain Lafrance	Société de développement de l'Industrie Maricole (SODIM)
Sylvain Lareau	Syndicat Professionnel de l'Association des Aquaculteurs du Québec
Yves Boulanger	Pisciculture des Ailéghanys Syndicat Professionnel de l'Association des Aquaculteurs du Québec

Représentants des gouvernements (5 septembre)

NOM	ORGANISATION
Claude Langlois	Environnement Canada
Denis Lacerte	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Gilbert Sauve	Agence Canadienne d'inspection des Aliments
Jean Lamoreaux	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Jean -Paul Lussiaa-Berdou	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Jean-Guy Paquet	Agence des Douanes et de Revenu Canada
Judith Leblanc	Pêches et océans Canada
Luc Boucher	Pêches et océans Canada
Lyse Mermier	Affaires Indiennes et Du Nord
Mario Remillard	FADQ
Michel Cotton	Développement Économique Canada
Michel Demers	Pêches et océans Canada
Michel Gilbert	Pêches et océans Canada
Michel Groleau	Ministère de l'Environnement du Québec
Pierre Dube	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Pierre Lauzier	Pêches et océans Canada
Rejeanne Camirand	Pêches et océans Canada
Sylvain Saint-Gelais	Conseil National de la Recherche du Canada
Yvan Turgeon	Société Faune et Parcs Québec